

## الجمهوريــــة الجزائريــــة الديمقراطيــــة الشعبيــــة



University Mhamed Bougara University - Boumerdès

جامعة أمحمد بوقرة- بومرداس

## Faculty of Science

Faculty of Science	ئليــــــــــــــــــــــــــــــــــــ
CONVENTION DE PRE-STAGE	
Année universitaire: 2024/2025	
Entre : La Faculté des Sciences. Représentée par son Doyen : Professeur DAOUI A Domiciliée à Boumerdes. Et	bdelhakim
L'entreprise :	
Représenté par :	
Domiciliée à :	
Il a été convenu et arrêté ce qui suit :  Article 1 : La présente convention a pour objet l'o la spécialité suivie par l'étudiant(e).  Article 2 : Cette convention concerne l'étudiant(e)	rganisation d'un pré-stage en conformité avec le programme de
Niveau : Master 2	
Filière : Informatique:	spécialité : Isil
Nom : louabchi Prénom :m	ohamed. Matricule : 31354603. —
Lieu de stage :	
Article 3 : La période du pré-stage est fixée par l'e	ntreprise selon ses possibilités d'accueil, du au
	ication pratique de l'enseignement donné à l'université de la spécialité de l'étudiant (e) dont le nom est cité ci-dessus.
Article 5 : Le programme de pré-stage est contrôl	é dans son exécution par l'entreprise d'accueil.
Article 6 : L'encadrement du stagiaire est assuré p	ar des cadres techniques désignés par l'organisme d'accueil.
par le fait ou à l'occasion du pré-stage, celle-ci do	assurée par l'établissement d'accueil. Lorsqu'un accident survient it adresser sans délai à l'établissement universitaire dont relève l in de la transmettre à la structure de la sécurité sociale
Article 8 : Les stagiaires ne perçoivent pas une ind durant la période de leurs pré-stage.	lemnité journalière destinée à couvrir leurs frais de pré-stage
Article 9 : Pendant le pré-stage, l'étudiant(e) est so d'accueil, telles qu'elles sont définies dans son règ	oumis aux obligations de l'ensemble du personnel de l'organism lement intérieur.
Article 10 : L'organisme d'accueil devra porter à la intérieur ainsi que les consignes d'hygiène et de se	connaissance de l'étudiant(e) les dispositions de son règlement écurité.
Fait à Boumerdes, le :	Fait à : le : le :
Le Chef de Département	Visa du responsable de l'établissemer Ou l'administration d'accueil